

L'affaire de l'émission Lyautey

Que le souvenir d'un maréchal de France, d'une figure plus qu'illustre, d'un homme qui a servi la France du Tonkin au Maghreb en passant par Madagascar, puisse émouvoir ou plutôt troubler la douce quiétude de cette fin de mois de mai de l'an 1935, peut surprendre mais pourtant, ce fut bien le cas. Et pour le coup, c'est l'administration des P.T.T qui est encore sous les feux de la rampe, mais à son corps défendant, il faut aussi le reconnaître.

Notre histoire commence peu de temps après le décès du maréchal Lyautey le 27 juillet 1934, lorsque se crée un « Comité franco-marocain du Souvenir au Maréchal Lyautey » dont le but est de recueillir des fonds en vue d'ériger un monument à la gloire de celui qui a marqué si fortement de son empreinte le Maroc pendant qu'il en a été le résident général entre 1912 et 1925. Et Lyautey lui-même en a gardé plus qu'un souvenir puisqu'il a demandé à être enterré à Rabat. Et le comité prend en charge également l'édification du tombeau.

Le choix du monument s'est vite porté sur une statue qui serait érigée à Casablanca, ville portuaire au développement de laquelle Lyautey a beaucoup contribué. Le projet, ambitieux, était-il plus coûteux que prévu ? Ou bien les fonds réunis étaient-ils insuffisants ? C'est plus que probable et c'est pourquoi le Comité envisagea la réalisation d'une émission de bienfaisance pour conforter son budget.

Préparée relativement confidentielle-

En marge du 150^e anniversaire de sa naissance, nous avons saisi l'opportunité de vous raconter l'histoire de cette belle série semi-moderne du Maroc dédiée à l'illustre maréchal Lyautey. Selon la formule requise, toute ressemblance avec des événements plus récents serait tout à fait fortuite...

ment, cette émission serait constituée de quatre timbres (trois timbres-poste et un pour la poste aérienne), aurait un tirage très limité, serait vendue aux guichets et par souscription durant une période définie.

On demanda à un artiste auteur de nombreux timbres coloniaux, Jean de la Nézière, d'en réaliser les maquettes et c'est à l'imprimerie Hélio-Vaugirard qu'en serait confiée l'impression. Tous ces préparatifs se réalisent au début de l'année 1935 pour que l'émission ait lieu le 15 mai. Un arrêté Viziriel en date du 11 avril précise les modalités :

«.....»

Art. 3. - L'émission comportera les quantités ci-après :

Timbres	de 0 fr. 50	150 000	figurines
-	de 1 franc.	50 000	-
-	de 5 francs	10 000	-
-	de 1 fr. 50 avion . . .	100 000	-

Art. 4. - Ces timbres seront valables pour l'affranchissement des correspondances jusqu'au 31 décembre 1935. Ils comporteront une valeur de surcharge égale à la valeur faciale.

«.....»

Art. 6. - Ces timbres seront débités par

tous les bureaux et établissements de facteurs-receveurs de l'Office des P.T.T., jusqu'au 30 septembre 1935, dans les mêmes conditions que les figurines actuellement en service.....

«.....»

Art. 8. - Les timbres de cette émission qui se trouveraient encore en approvisionnement, tant dans les bureaux et établissements de facteurs-receveurs qu'à la direction de l'Office des P.T.T., à la date du 30 septembre 1935, seront détruits. »

10 000 séries complètes, ce n'est vraiment pas beaucoup, mais cela n'inquiète guère le comité qui a sans doute calculé que le produit généré par la surtaxe des timbres (8 francs par série, environ 5,25 € aujourd'hui) serait suffisant pour ses ambitions. *A priori*, tout va pour le mieux.

La défaillance du guichet n° 13

Le 8 mai, le directeur de l'Office marocain fait parvenir une série de quatre épreuves à Georges Mandel, ministre des PTT, qui le remercie. Le 11, M. Genthon, directeur de l'Exploitation postale, fait expédier un télégramme



pour demander des timbres destinés à être vendus par la Poste centrale de la rue du Louvre. Un guichet spécial, le n° 13 en la circonstance, vend non seulement les timbres en gros mais aussi ceux d'Andorre, de Monaco... et du Maroc.

Mais le 15, la série *Lyautey* n'est pas mise en vente à Paris... Et très rapidement, l'Administration parisienne est submergée de réclamations et de plaintes.

« Je serais donc très heureux de savoir pourquoi des timbres, émis sans aucune utilité postale, à la date du 15 mai, et pour l'achat desquels on ne peut escompter que l'abnégation des philatélistes, ne s'y trouvent pas en vente à la date du 24 mai, neuf jours après leur émission, et pourquoi l'employé vous répond qu'il ignore tout de ces timbres », écrit au ministre un avocat de renom.

La veille, M. Genthon a écrit au directeur de l'Office marocain en se référant à son « télégramme resté sans réponse » pour lui faire part du grand nombre de demandes d'achat de timbres *Lyautey* dont il est saisi et des intentions du service marocain de façon à pouvoir y

répondre « avec certitude ».

Le 28, à la suite d'une réunion, le directeur fait passer une nouvelle note : « *Ecrire de nouveau au Maroc en lui signalant instamment l'embaras dans lequel il nous met.* »

La réponse tant attendue, celle de M. Moignet, directeur de l'Office marocain, arrive à Paris le 31 mai :

« Par lettre n° 439/35 du 23 mai, vous avez bien voulu me signaler que votre télégramme relatif à l'approvisionnement du timbre *Lyautey*, rue du Louvre, était resté sans réponse.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le lendemain, 12 mai, je vous ai expédié un télégramme donnant mon accord à l'approvisionnement de ce bureau et demandant les quantités à expédier.

Aucune réponse ne m'étant parvenue, il n'a pas encore été fait d'envoi à Paris R.P. Néanmoins, les receveurs du Maroc qui avaient commencé la vente depuis le 15 mai ont servi les demandes qui leur sont parvenues de la métropole. Paris a absorbé les 4/5^{èmes} des timbres à 5 francs de l'émission.

Cette dernière valeur étant épuisée, je ne pourrai donc faire expédier à Paris RP

que les timbres à 0f,50, 1 fr. et 1f,50 avion, dès que je serai renseigné sur les quantités que désire recevoir ce bureau. »

Le conseiller d'Etat Quenot, en charge de l'Exploitation postale, commence par demander une enquête pour savoir où a abouti le fameux télégramme dont personne, apparemment, ne trouve trace et il commande également 1 000 séries *Lyautey*.

Nous sommes le 5 juin et la situation s'est aggravée. Les PTT continuent d'être assaillies de réclamations qui, écrit Quenot, « se sont faites plus vives par suite de la spéculation qui s'est exercée, en l'absence de toute vente normale : certains marchands ont vendu les séries jusqu'à 70 francs l'une. »

Et Quenot propose même « d'examiner la possibilité d'un nouveau tirage des figurines de 5 francs qui permettrait la vente normale de séries complètes. »

Pour répondre à cette demande, M. Moignet organise, à Rabat le 19 juin, une réunion de la commission créée en vue de l'émission *Lyautey* et celle-ci décide qu'il n'y a pas lieu de modifier le tirage initial du timbre de 5 francs. M. Moignet exprime ses regrets et précise aussi que, selon l'enquête, son télégramme est bien arrivé à Paris : « ... le télégramme en question a été régulièrement distribué à la Direction de l'Exploitation postale le 11 mai vers 16h15... » Et c'est sous doute là l'erreur de M. Moignet. Il aurait dû adresser son télégramme à la R.P. du Louvre plutôt qu'à l'administration centrale où le télégramme s'est égaré dans un service non concerné...

Le Quai d'Orsay sollicité

Devant le refus marocain, Georges Mandel, le ministre des PTT, décide d'intervenir personnellement. Il s'adresse directement au ministre des Affaires étrangères, lequel n'est autre que Pierre Laval, le président du Conseil. Difficile de faire moins car les pressions sont fortes : la Fédération, la Chambre syndicale des négociants, les particuliers, les associations et groupements philatéliques sans oublier la presse, la spécialisée et la grande, ne cessent de l'interpeller pour qu'il agisse. Et on peut lire ceci dans la lettre qu'il rédige le 4 juillet : « ... Je crois devoir observer que l'émission des timbres-●●●

Lyautey, une carrière exceptionnelle

Un des timbres émis pour le centenaire de sa naissance en 1954.



Louis-Hubert Lyautey est né le 17 novembre 1854 à Nancy, voici tout juste 150 ans. Il entre à Saint-Cyr en 1873 puis suit les cours de l'École d'application d'état-major. Versé dans la cavalerie, il part en Algérie de 1880 à 1887. Il est envoyé au Tonkin en 1894 où il rencontre Galliéni. Lorsque ce dernier est nommé à Madagascar, il fait venir Lyautey pour pacifier le Nord de la Grande Île.

Promu colonel en 1900, Lyautey part à nouveau en Algérie. En 1903, il gagne ses étoiles de général.

En 1912, il est nommé résident général au Maroc et est élu à l'Académie française.

Pendant la Première Guerre mondiale, il revient en France de décembre 1916 à mars 1917 alors qu'on lui confie le portefeuille du ministère de la Guerre dans le cabinet Briand. Puis il retourne au Maroc et est élevé à la dignité de maréchal de France en 1921.

En 1925, il est contraint de démissionner et doit se résigner à rentrer en France. On le verra encore organiser la grande Exposition coloniale de 1931.

Mort à Thorey (Meurthe-et-Moselle) le 27 juillet 1934, il a été enterré à Rabat. Sa dépouille a été rapatriée en 1961 et se trouve aujourd'hui aux Invalides.

Un des quatre timbres émis pour les œuvres de solidarité en 1948.

L'illustration commune aux quatre valeurs n'est autre que la statue du maréchal Lyautey à Casablanca, celle érigée avec le produit de la surtaxe des timbres de l'émission décriée de 1935.



... poste ne saurait dépendre des décisions d'une commission extra-administrative, mais entre dans les attributions du Résident Général et de son collaborateur, le directeur de l'Office des Postes. D'autre part, je persiste à penser que seule une émission supplémentaire du timbre de 5 F+5 F est de nature à faire cesser la spéculation et à donner satisfaction aux philatélistes. Si vous partagez cette manière de voir, je vous demanderai de bien vouloir intervenir dans ce sens auprès du Résident Général. »

C'est de la direction des Affaires politiques et commerciales de l'Afrique-Levant qu'émane la réponse adressée à Georges Mandel le 15 juillet 1935. Sans réfuter totalement l'argumentation qu'a développée le ministre, le ton du courrier laisse à penser qu'on n'est pas aussi convaincu que cela. L'aspect technique, c'est-à-dire la difficulté à réimprimer de façon rigoureusement identique le timbre en question, semble être la pierre d'achoppement mais, « ... je fais part néanmoins à M. le Résident Général à Rabat de votre proposition. » Au Maroc, on reçoit aussi des réclamations, à l'Office comme à la Résidence. Malgré son opposition au retraitage, M. Moignet convoque à nouveau le 23 juillet les membres de la fameuse commission spéciale et leur fait un exposé de la situation.

Les petits scouts de Lorraine

Un certain nombre d'éléments nouveaux sont survenus depuis le 19 juin, date de la dernière réunion de la commission. On apprend, entre autres, la découverte d'un échange de correspondances entre le dessinateur, M. de la Nézière, et le président du Comité franco-marocain, relatif à l'acquisition de 7 000 séries par l'artiste pour être réparties entre diverses sociétés patriotiques ou de scouts de Lorraine. Il faut savoir en effet que le maréchal Lyautey est né à Nancy, et l'on peut donc comprendre que les Lorrains soient plus sensibles que d'autres à une émission sur un des plus célèbres natifs de la province.

Mais la réalité est tout autre : ces 7 000 séries ont en fait été réparties « entre trois personnes habitant Paris et

par quantité de 3 200, 1 800 et 2 000 séries. »

Le compte rendu de la réunion adressé par M. Moignet au résident général nous apprend aussi que : « ... la Maison Doquet et Cie – commerçant parisien en timbres-poste qui propose les séries à 75 francs, paraît-il, actuellement à 100 et 125 francs – mise en cause par les groupements philatéliques comme étant la bénéficiaire de l'opération d'accaparement, prétend n'en avoir obtenu que 30 séries, nombre qui ne justifie nullement les offres de vente nombreuses qu'elle fait paraître dans la presse philatélique.

... Il ressort donc de l'examen de tous les faits parvenus à la connaissance de la Commission que cette dernière et le Comité Lyautey se trouvent, pour des causes indépendantes de leur volonté, devant une opération certaine d'accaparement et de spéculation. Aussi, contrairement à ma première opinion et en raison des faits nouveaux exposés, j'estime qu'il y a lieu de donner une suite favorable au vœu de la Commission demandant une émission supplémentaire de 10 000 vignettes de 5 f. + 5 f. ... J'ajoute que, consulté au téléphone, le Service de l'Atelier des timbres-poste de l'Administration métropolitaine, m'a donné l'assurance que les nouvelles vignettes seront en tous points identiques aux premières. »

Tout ceci étant brillamment exposé, il ne reste plus à M. Moignet qu'à prévenir Paris de ces nouvelles dispositions : « A la demande du Comité franco-marocain du Souvenir du Maréchal Lyautey, l'Autorité Supérieure du Protectorat vient d'autoriser un tirage supplémentaire de 10 000 timbres à l'effigie du Maréchal Lyautey de la valeur de 5 Frs + 5 Frs. » Dès le 29 juillet, l'imprimerie de Vaugirard est saisie de la commande ; on la prévient que des agents de l'Administration métropolitaine seront mis à sa disposition dès qu'elle en fera la demande et que, surtout, les figurines devront être en tous points identiques à celles de l'émission principale (couleur, qualité de papier, filigrane, dentelure, etc.).

Tout va alors très vite. Le 3 août, une demande est adressée au Maroc pour obtenir une feuille du 5 francs (1^{re} émission) pour « permettre à l'agent chargé de surveiller la fabrication des timbres ... un contrôle rigoureux de

l'identité entre le nouveau tirage et le précédent, en particulier au point de vue de la nuance... » La feuille en question, expédiée de Rabat le 5, est réceptionnée le 9 à Paris. L'impression est rapidement effectuée et l'Agence comptable réceptionne les 10 000 timbres le 14.

Paris en garde la moitié et le reste est envoyé au Maroc.

recevront qu'une, ceux qui ont commandé entre 4 et 6 séries n'en recevront que 2 et ceux qui en ont commandé entre 6 et 10 n'en recevront que 3. Mais même avec ce système, le directeur avoue que 100 souscripteurs, au moins, n'auront pas satisfaction.

Deux mois plus tard, le 31 octobre, le directeur de l'Office marocain invite son collègue parisien à lui envoyer un mandat du montant de la recette réalisée avec la vente des timbres et, aussi, tous les invendus qui doivent être détruits.

Le directeur régional s'exécute le 7 novembre. Le résultat des ventes est de 79 936 francs (52 500 € environ) ; il lui versera donc cette somme diminuée d'une retenue de 1,5 % (pour allocation au personnel ayant assuré la vente). Quant aux invendus, ils sont au nombre de quatre séries « détériorées lors du découpage ». On ne connaît pas avec précision le montant recueilli avec le produit de la surtaxe mais on peut estimer qu'il doit se situer entre 110 000

et 140 000 € environ. Pour le comité, c'est la possibilité de faire ériger un superbe monument. Et ce sera une grande statue équestre, due à l'architecte Marchisio et au statuaire François Cogné, que l'on inaugurerait en 1938. Située sur une grande place de Casablanca, elle sera, en 1955, veille de l'indépendance du royaume chérifien, déplacée de quelques centaines de mètres pour être placée dans le jardin de l'ancien bâtiment du commandement militaire devenu aujourd'hui le Consulat général de France. ■

Michel Melot

Sources

- Archives du musée de La Poste, dossiers d'émission.



Le timbre émis pour la poste aérienne.

**L'émission « Lyautey » :
une très bonne série**

Près de 70 ans après son émission et indépendamment des circonstances dans lesquelles s'est déroulée sa vente, la série « Lyautey » est une excellente série.

Premier atout, son petit chiffre de tirage de 20 000 séries complètes seulement, second atout, sa valeur faciale élevée, 16 francs de 1935 représentent pas loin de 11 € aujourd'hui.

Ces 20 000 séries n'existent plus aujourd'hui ; même si elles ont été achetées en majorité par des collectionneurs réputés soigneux et conservateurs, on peut considérer que 10 à 20 % du tirage total a très vraisemblablement disparu pour cause de destruction, de mauvaise conservation, etc..

La cote actuelle d'environ 90 € semble donc amplement justifiée ou peut-être même un peu faible. Ajoutez à cela qu'une majorité de ces timbres ont été placés dans les albums avec des charnières et vous comprendrez mieux pourquoi ces mêmes figurines dépourvues de toutes traces de charnières sont alors beaucoup plus rares et donc plus chères. La cote se situe ici entre 120 et 170 €, ce qui paraît ne pas être volé non plus.

Quant aux oblitérés, ils sont quantitativement moins nombreux que les exemplaires neufs et bénéficient d'une cote équivalente. A leur décharge, ils sont aussi moins demandés que les neufs. Les lettres sont encore plus rares et la grande majorité de celles que l'on connaît a été réalisée par des collectionneurs ; leur intérêt est plus anecdotique que postal mais elles demeurent, malgré le temps, des documents philatéliques exceptionnels.

Vous aimez la philatélie marocaine ?

Une association de philatélistes passionnés par ce pays existe en France :
S.P.L.M., 206, bd Péreire, 75017 Paris



Une des publicités parues en juin 1935.

Un retraitage insuffisant

Un communiqué de presse est rapidement rédigé pour expliciter les conditions de vente. A Paris, la vente s'effectue au guichet spécial de la Poste du Louvre par série indivisible de quatre timbres. Elle peut également se faire par souscription jusqu'au 29 août mais toutes les demandes sont contingentées à 10 séries par personne.

Dès le 30 août, le directeur de Recette principale du Louvre fait savoir que « ... l'approvisionnement reçu ne permettra pas de donner satisfaction aux souscripteurs... » En effet, 2 500 souscriptions ont été reçues dont 600 pour 10 séries ! Du coup, il propose de réduire les quantités : les personnes qui ont commandé entre 1 et 3 séries n'en